Communiqué du Symposium de Kigali sur la transformation des systèmes en vue de la mise en œuvre de la Vision africaine de l'eau 2063 et de la Politique y afférente

Préambule

Nous, Ministres en charge de l'eau et de l'assainissement, des finances, de la planification et de l'environnement ; maires et autorités locales ; régulateurs ; dirigeants de sociétés de services publics et de prestataires de services ; institutions de financement du développement et banques ; communautés économiques régionales ; agences des Nations Unies ; institutions de recherche, société civile, secteur privé et jeunes professionnels de l'eau, ainsi que l'ensemble des autres participants réunis à Kigali, en République du Rwanda, du 17 au 21 août 2026, à l'occasion du Symposium africain sur le leadership des systèmes d'eau et d'assainissement, tenu en vue d'accélérer la transformation de l'eau et de l'assainissement pour le développement durable de l'Afrique ;

1. Saluant la désignation, par la 39e session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, du thème « Garantir la disponibilité durable de l'eau et des systèmes d'assainissement sûrs pour la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 » comme Thème de l'année 2026, ainsi que le lancement de la Vision africaine de l'eau 2063 et de la Politique y afférente, qui identifie la bonne gouvernance, la capacité institutionnelle et le leadership transformateur comme les fondements essentiels de la sécurité hydrique et du développement durable en Afrique ;
2. Rappelant le symposium All Systems Go Africa tenue à Accra en 2022, qui a établi que la transformation du secteur de l'eau et de l'assainissement doit être conduite par l'Afrique ;
3. Notant que des progrès ont été accomplis dans la fourniture des services de base d'approvisionnement en eau et d'assainissement à travers l'Afrique ;
4. Préoccupés toutefois par le fait que près de 418 millions de personnes sur le continent africain n'ont toujours pas accès à l'eau potable de base, qu'environ 779 millions vivent sans assainissement de base et que quelque 839 millions sont dépourvues de services d'hygiène de base ; préoccupés en outre par l'ampleur du déficit de financement de l'assainissement à travers le continent ;
5. Conscients des spécificités et des défis propres aux petits États insulaires en développement, notamment leur vulnérabilité accrue aux effets du changement climatique et leur exposition au risque de pénurie d'eau ;
6. Inspirés par la conclusion du Panel international de haut niveau sur les investissements dans l'eau pour l'Afrique, convoqué par le Programme africain d'investissement dans l'eau (AIP), selon laquelle une meilleure gouvernance du secteur pourrait générer environ 11,5 milliards d'USD par an, et la mobilisation des ressources intérieures 17,5 milliards d'USD supplémentaires ;

7. Prenant acte du Rapport intérimaire sur l'état de préparation aux investissements dans l'eau, issu du Tableau de bord AIP-PIDA des investissements dans l'eau conduit par l'AUDA-NEPAD ;

8. Sachant que les résultats du présent Symposium contribuent aux processus préparatoires de la Conférence des Nations Unies sur l'eau 2026 à Abou Dhabi (8–10 décembre 2026), coorganisée par le Sénégal et les Émirats arabes unis, avec l'Égypte, le Ghana, l'Afrique du Sud et la Zambie comme coprésidents des dialogues interactifs, ainsi qu'au 11e Forum mondial de l'eau à Riyad en mars 2027 ;

9. Affirmant que combler les déficits d'accès et d'investissement de l'Afrique en matière d'eau et d'assainissement exige un leadership fort, une gouvernance efficace, des institutions redevables et une régulation robuste ;

10. Attentifs au fait que les contraintes réglementaires persistent avec une acuité particulière dans les services d'assainissement et d'hygiène des zones rurales et des petites villes, ainsi que parmi les petits opérateurs et les opérateurs informels dont dépend une large part de la population africaine ;

11. Reconnaissant que les quatre piliers du présent Symposium — leadership, régulation et redevabilité, professionnalisation et finances publiques stratégiques — sont **interdépendants et doivent être traités de manière cohérente et complémentaire –** une régulation efficace dépend dès lors d'une bonne gouvernance et du portage politique requis, d'une réforme tarifaire crédible et d'institutions redevables.

Nous appelons par conséquent :

12. **Les opérateurs de services et leurs associations** – à assurer la transparence des performances opérationnelles et financières, de la gestion et de la maintenance des actifs ; à réduire l'eau non facturée, à améliorer l'efficacité de la facturation et à investir dans les compétences du personnel, y compris des parcours pour les jeunes professionnels.

13. **Les institutions professionnelles** – à faire connaître les normes de pratique et les exigences de certification, à renforcer la collaboration avec les institutions de formation en eau et assainissement et le monde académique afin d'accroître les capacités du personnel ; et à étendre leurs services aux opérateurs ruraux, des petites villes et de l'assainissement.

14. **Les autorités de régulation** – à étendre la supervision et des modèles transparents de fixation des tarifs aux services des zones rurales et des petites villes, à l'assainissement autonome et aux petits opérateurs, en conciliant durabilité et accessibilité financière.

15. **Les institutions de développement et de financement** – à appuyer les pays dans la préparation et la structuration de projets bancables ; à déployer des instruments d'atténuation des risques ; et à soutenir le renforcement institutionnel et l'investissement en capital, y compris la mobilisation de financements mixtes adaptés aux besoins du secteur.

16. **Le secteur privé** - à accroître l'investissement dans l'économie de l'assainissement en tant que secteur viable et générateur de revenus.

17. **Les organisations de la société civile et les associations de défense des consommateurs** - à renforcer le suivi indépendant de la performance des services et à maintenir les informations sur la performance accessibles aux usagers.

18. **Les jeunes professionnels de l'eau et les innovateurs -** à porter à l'échelle les solutions numériques, commerciales et d'économie circulaire au sein des institutions existantes, et à prendre leur place dans le leadership et les plans de relève du secteur.

19. **Les partenaires techniques, du savoir et de la recherche -** à appuyer les agendas nationaux de réforme et à renforcer la base de données probantes pour la prise de décision sectorielle.

20. **Toutes les parties prenantes** - à documenter et à partager les connaissances et les expériences en matière de réformes institutionnelles entre les États membres.

En conséquence, nous demandons –

21. Aux chefs d'État et de gouvernement et aux autres dirigeants politiques de continuer à impulser un changement transformateur de l'eau et de l'assainissement à travers le continent, en portant l'agenda de la sécurité hydrique dans le contexte du changement climatique. De veiller en outre à ce que la commémoration de haut niveau du Thème de l'année 2026 de l'UA consacré à l'eau et le lancement de la Vision africaine de l'eau 2063 et de la Politique y afférente laissent un héritage durable, qui rehausse le profil du secteur au cours de la prochaine décennie et apporte des bénéfices concrets aux millions d'Africains encore privés d'accès à l'eau potable et à un assainissement décent.

22. Aux États membres d'internaliser la Vision africaine de l'eau 2063 et la Politique y afférente aux niveaux local, national et régional, et de mobiliser des ressources pour leur mise en œuvre effective.

23. Aux gouvernements et à leurs partenaires d'inscrire la sécurité hydrique dans la planification économique nationale, dans les stratégies et plans nationaux de résilience climatique et dans les cadres de finances publiques et d'investissement, en reconnaissant l'eau non comme un coût sectoriel, mais comme un actif stratégique pour une transformation durable, inclusive et résiliente au climat.

24. Aux gouvernements de faire progresser des réformes tarifaires et des politiques de subvention adaptées aux contextes nationaux, garantissant la viabilité financière tout en préservant l'accessibilité financière et l'équité sociale ; et de doter les autorités de régulation de ressources adéquates.

25. Aux gouvernements d'investir dans la professionnalisation de la fourniture des services — accréditation des institutions de formation, certification des opérateurs et transition structurée des modèles de service informels et bénévoles vers des modèles formalisés et régulés.

26. Aux gouvernements de s'engager à améliorer le financement de l'assainissement à tous les niveaux, y compris la gestion et la réutilisation des boues de vidange, le traitement des eaux usées et la valorisation des sous-produits de l'assainissement, considérés comme des actifs économiques et des sources de création d'emplois plutôt que comme des passifs.

27. Aux gouvernements de renforcer les interventions publiques visant à accélérer le développement et l'utilisation des ressources en eau non conventionnelles afin d'augmenter l'offre.

28. Aux opérateurs de services publics et privés de rechercher des financements pour la préparation de projets, notamment à travers l'appel à propositions 2026 de la Facilité africaine de l'eau, les candidatures viables bénéficiant de l'endossement des autorités nationales.

29. Aux institutions de financement du développement, aux banques multilatérales de développement et aux partenaires au développement de financer à la fois le renforcement institutionnel et les infrastructures, assortis de conditions de prêt claires, et de soutenir les programmes continentaux de mise en œuvre de la Vision africaine de l'eau 2063 et de la Politique y afférente.

30. Aux banques nationales et commerciales et aux investisseurs institutionnels d'accroître le financement de projets d'eau et d'assainissement viables, appuyé par des instruments de garantie, des mécanismes de partage des risques et des solutions de financement mixte appropriés.

31. Aux institutions de financement climatique d'ériger les systèmes d'eau et d'assainissement en investissements d'adaptation au climat et d'accroître leur financement, compte tenu de la grande vulnérabilité du secteur aux impacts du changement climatique.

32. À la CUA, en collaboration avec l'AMCOW et les partenaires, de faire avancer l'élaboration d'une Position commune africaine pour la Conférence des Nations Unies sur l'eau 2026 à Abou Dhabi et le 11e Forum mondial de l'eau à Riyad en 2027, afin d'orienter l'attention mondiale et de mobiliser des soutiens en faveur des priorités du secteur africain de l'eau et de l'assainissement.

Dès lors, nous demandons en outre

33. À la Commission de l'Union africaine et à l'AMCOW de travailler avec les États membres au renforcement des systèmes, de la gouvernance et de la fourniture des services du secteur de l'eau et de l'assainissement, en vue de la mise en œuvre de la Vision africaine de l'eau 2063 et de la Politique y afférente, avec une attention particulière portée aux points suivants :

- **Leadership :** porter et conduire un agenda de réforme cohérent et renforcer la coordination entre les institutions pour la création de systèmes crédibles, tout en promouvant des projets prêts à l'investissement.
- **Régulation et redevabilité :** renforcer la supervision réglementaire et les fonctions de redevabilité conformément aux cadres nationaux, ainsi qu'un suivi réaliste de la performance du secteur.
- **Professionnalisation :** promouvoir des systèmes qui reconnaissent, forment et fidélisent un personnel qualifié, ainsi que des outils de gestion performants pour une fourniture efficace des services.
- **Finances publiques stratégiques :** faciliter un financement public fiable et stratégique, qui fournisse des services à grande échelle en combinant discipline budgétaire, innovation technologique et inclusivité.

- **Suivi et rapportage :** renforcer l'utilisation du système existant de suivi de l'eau et de l'assainissement en Afrique (WASSMO) afin de rendre compte régulièrement des progrès et des résultats obtenus dans l'accélération de la transformation de l'eau et de l'assainissement pour un impact durable.
- **Rapport du Symposium :** produire le rapport et le diffuser auprès de toutes les parties prenantes concernées.

Conclusion

34. Nous saluons le leadership de la République du Rwanda, de la Commission de l'Union africaine (CUA), du Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW), de la Banque africaine de développement (BAD), de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et de Riva Africa (anciennement IRC), ainsi que des autres partenaires, dans l'organisation de ce Symposium africain 2026 sur le leadership des systèmes d'eau et d'assainissement.

35. Nous exprimons notre reconnaissance à la République du Sénégal et aux Émirats arabes unis, co-hôtes de la Conférence des Nations Unies sur l'eau 2026, ainsi qu'aux coprésidents de ses dialogues interactifs, à savoir la République arabe d'Égypte, la République du Ghana, la République d'Afrique du Sud et la République de Zambie, de même qu'à leurs autres homologues.

36. Nous accueillons avec satisfaction et saluons l'offre et l'engagement de la République du Bénin d'accueillir la prochaine édition du Symposium en 2028.

Fait à Kigali, République du Rwanda, le 20 août 2026.